

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Bourgogne

Séance du 19 novembre 2024

Délibération n° 2024 – 19/11/2024 – 2

Logo Université Bourgogne Europe

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 18 Membres représentés : 9 Total : 27	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 3 Suffrages exprimés : 24 Pour : 19 Contre : 5
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le logo Université Bourgogne Europe.**

Dijon, le 19 novembre 2024

Le Président de l'université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Chancelière de l'université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement